

**Procès-verbal de la réunion
du Comité Technique Spécial
de l'Inrap Grand-Est Sud du 19 mai 2015**

Membres présents à l'instance

Parité administrative

Hans de Klijn, Président du CTS
Florence Charlane, Secrétaire du CTS

Parité syndicale

Titulaires Éric Michon, CGT Culture
 Sylvie Mouton Venault, CGT Culture
 Sylvie Cocquerelle, SNAC-FSU
 Anne-Lise Bugnon-Labaune, Sud Culture

Suppléants Christophe Méloche, CGT Culture (remplace Ricardo Pontigo)
 Nicolas Tisserand, CGT Culture
 Marie-Noëlle Pascal, Sud Culture

Membres excusés à l'instance

Parité administrative

Adeline Clerc, Responsable Ressources Humaines

Parité syndicale

Titulaires Ricardo Pontigo, CGT Culture

Suppléants Stéphane Alix, CGT Culture
 Véronique Brunet Gaston, SNAC-FSU Culture

Experts Administration

Laurent Vaxelaire
Gilles Rollier
Régis Labeaune

Ordre du jour

Point 3 : Fiche navette CT Central (pour information).....	3
Point 4 : Suivi des engagements de la Direction interrégionale GES (pour information)	3
Point 5 : Bilan de la prestation d'accompagnement psychologique à Strasbourg (pour information).....	7
Point 6 : Bilan social 2014 (pour information)	21
Point 8 : Activité prévisionnelle 2 ^{ème} trimestre – BR1 – point sur la mobilité (pour information).....	10
Point 9 : AREP 3 (pour information).....	14
Point 10 : Point sur l'avancement GRTgaz (pour information).....	15
Point 11 : Point sur les RFO en retard (pour information).....	17
Point 12 : Point sur l'aménagement des postes de travail dans les bases en liaison avec l'AREP 1, 2 et 3 (pour information)	20
Point 13 : Divers	25

Points reportés à la prochaine réunion :

Point 1 : Approbation du projet de procès-verbal du CTS Extraordinaire GES du 7 octobre 2014 (pour avis)

Point 2 : Approbation du projet de procès-verbal du CTS GES du 17 février 2015 (pour avis)

Point 7 : Présentation des conclusions du groupe de travail IOTSA (sous réserve de passage en CHSCTS) (pour information)

La séance débute à 9 heures 35.

Hans de Klijn (Président du CTS) ouvre la séance et procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance plénière du Comité Technique Spécial peut se tenir valablement. Sylvie Mouton Venault (CGT Culture) est désignée secrétaire de séance.

Hans de Klijn (Président du CTS) indique que les points 1, 2 et 7 de l'ordre du jour seront reportés car les procès-verbaux corrigés ne sont pas disponibles et que le point IOTSA n'a pas encore été examiné en CHSCTS.

Point 3 : Fiche navette CT Central (pour information)

Éric Michon (CGT Culture) pense que des changements sont intervenus concernant la commission de secours (nombre de représentants syndicaux et de sièges). Or ils ne sont pas notifiés dans le document.

Hans de Klijn (Président du CTS) note que la documentation du Siège n'est pas complète malgré les remarques adressées à plusieurs reprises.

Éric Michon (CGT Culture) souhaite obtenir des précisions sur le contenu des décisions du CTC relatives à la commission de secours et à l'apprentissage.

Hans de Klijn (Président du CTS) se propose de les demander au Siège.

Christophe Méloche (CGT Culture) demande que les PV du CT Central soient disponibles sur l'intranet.

Éric Michon (CGT Culture) appuie cette demande.

Point 4 : Suivi des engagements de la Direction interrégionale GES (pour information)

1. Le fonctionnement des primes en Grand-Est Sud

Hans de Klijn (Président du CTS) indique que les dossiers des primes sont à jour. Toutefois, il existe des demandes de primes pour des spécialistes qui ne peuvent être accordées tant que le rapport n'est pas sorti.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) objecte que les primes doivent être accordées au moment du rendu de la contribution et non à la sortie du rapport. Ces dysfonctionnements de primes récurrents engendrent d'autres problèmes, dans le cadre de l'AREP notamment. En effet, cette absence de suivi des primes a conduit à ne pas identifier certains besoins dans le cadre des différentes phases de l'AREP. Il en résulte des situations catastrophiques marquées par une forte démotivation des agents.

Éric Michon (CGT Culture) précise que dans les listes de postes susceptibles d'être vacants de l'AREP 3, GES n'apparaît pas car les besoins n'ont pas été identifiés, faute de versement des primes.

Hans de Klijn (Président du CTS) répond que certains postes régularisés dans le cadre de l'AREP 3 n'apparaissent pas dans la liste. Il cite quelques exemples.

Anne-Lise Bugnon-Labaune (Sud Culture) n'a pas connaissance de ces postes et juge que les exemples fournis ne relèvent pas de l'AREP 3.

Hans de Klijn (Président du CTS) s'excuse de sa confusion. Il réaffirme que les dossiers de primes de suppléance sont à jour depuis 3 ou 4 ans.

Anne-Lise Bugnon-Labaune (Sud Culture) précise que tel est bien le cas pour les agents de terrain. En revanche, les primes des spécialistes ne sont pas à jour.

Hans de Klijn (Président du CTS) reconnaît qu'il existe peut-être un problème pour les spécialistes mais pas pour les suppléances de terrain. Il se propose d'examiner ce problème avec les AST.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) ne partage pas ce constat. Les primes de suppléance de terrain ne sont pas totalement à jour et certainement pas sur 3 ou 4 ans. Ainsi, le solde de 2014 est arrivé en 2011 pour certaines primes d'agents de terrain. Quant aux spécialistes, le problème est réel. Pourtant, le système fonctionne bien dans les autres interrégions. Malgré de nombreuses sollicitations adressées par mail à la Direction, et restées sans réponses, les primes des spécialistes ne sont pas à jour. Ce dysfonctionnement engendre des conséquences directes en termes d'évolution de carrière des agents.

Hans de Klijn (Président du CTS) se propose de vérifier ce point. Il ajoute que depuis 2011, les demandes de primes ont été régulièrement envoyées à Paris. Le problème est peut-être intervenu au niveau du Siège. La salariée du Siège qui s'occupait de GES est partie en arrêt longue maladie et a été remplacée par plusieurs CDD, d'où les délais pour certains dossiers.

Sylvie Mouton Venault (CGT Culture) ajoute qu'il convient de régler le désaccord initial sur le moment de versement de la prime. Par ailleurs, il existe des modes de calculs différents selon les interrégions, notamment eu égard à la prise en compte ou non des PAS.

Sylvie Cocquerelle (SNAC FSU Culture) estime qu'il convient d'appliquer la directive du CT Central.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) juge que les primes devraient être aisément versées aux spécialistes en GES. Il rappelle que les chiffres fournis par la Direction pour évaluer les potentiels de l'AREP 3 lors du dernier CT étaient faux. Ces dysfonctionnements liés au suivi des primes et à l'identification des agents concernés sont bien le fait de l'administration. De ce fait, il est complexe d'identifier les besoins en termes de postes. Les représentants du personnel doivent se battre pour que ceux-ci soient pris en compte au dernier moment dans le meilleur des cas. Cette situation conduit à la démobilisation des agents spécialistes qui subissent ces difficultés. Ils sont au nombre de 4. Or ces spécialistes sont sollicités par d'autres interrégions. Leurs compétences sont donc bien reconnues et pourraient être valorisées. Il convient de proposer des solutions et de donner des signes de reconnaissance à ces agents.

Éric Michon (CGT Culture) souligne que la situation relative à l'AREP 3 n'est pas rattrapable. Or GES est l'unique interrégion où il existe un tel dysfonctionnement. Il pense que la Direction n'a pas affiché de réelle volonté de reconnaître les agents dans leurs spécialités. La conséquence sur leur carrière est grave et irrattrapable.

Hans de Klijn (Président du CTS) rappelle que la liste des agents de l'AREP 1, vue avec le CTS, avait également été modifiée par la DRH afin de respecter des quotas de techniciens.

Pour Nicolas Tisserand (CGT Culture) relève des incohérences au sein de cette liste, qui ont pu bénéficier à certains agents (présence de doublons). Il ajoute que l'établissement de ces listes n'a pas fait l'objet de concertation.

Hans de Klijn (Président du CTS) objecte que les 3 phases de l'AREP ont été présentées et débattues au sein de l'instance. Les listes envoyées à la DRH ont bien été élaborées en commun.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) indique que les débats reposaient sur des chiffres erronés. La liste validée est donc problématique.

Sylvie Mouton Venault (CGT Culture) rappelle, en outre, que certaines demandes dans le cadre de l'AREP 1 n'ont pas été accordées.

Hans de Klijn (Président du CTS) souligne que les arbitrages au niveau central n'ont pas toujours été conformes aux souhaits initiaux. Il ne peut maîtriser le processus dans sa totalité. Certains postes non pourvus ont malgré tout été ajoutés. Il récuse l'idée selon laquelle l'administration n'aurait pas écouté les organisations syndicales.

Sylvie Mouton Venault (CGT Culture) rappelle que lors des débats autour de l'AREP 1, l'administration et les organisations syndicales étaient en net désaccord. La proposition soumise par les OS respectait les quotas de techniciens, conformément aux attentes de la DRH.

Hans de Klijn (Président du CTS) objecte qu'un poste de technicien avait été demandé mais que la DRH en a imposé 3.

Sylvie Mouton Venault (CGT Culture) répète que la proposition syndicale correspondait au schéma cible et non à ce qui a été demandé par la Direction de GES. Ainsi, les AREP 2 et 3 ont bien fait l'objet de concertation mais pas l'AREP 1.

Anne-Lise Bugnon-Labaune (Sud Culture) ajoute que certains profils jugés prioritaires n'ont toujours pas été régularisés.

Hans de Klijn (Président du CTS) rappelle que 6 régularisations ont été obtenues dans le cadre de l'AREP 1. Il s'engage à examiner le problème des primes avec les AST. En outre, il se dit d'accord pour la question de l'attribution de la prime au moment du rendu de la contribution.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) reconnaît que la situation fonctionne mieux actuellement. En revanche, les dysfonctionnements passés ont eu des conséquences sur les carrières des agents et celles-ci n'ont pas été prises en compte.

Sylvie Mouton Venault (CGT Culture) ajoute que lors du CTS du 15 novembre 2013, ces arguments ont été exposés de façon rigoureusement identique. Aucune avancée n'a été obtenue depuis.

Anne-Lise Bugnon-Labaune (Sud Culture) demande ce que peut proposer la Direction pour les agents concernés.

Hans de Klijn (Président du CTS) répète qu'il va mener une démarche auprès des AST. Quant aux 3 phases de l'AREP, les arbitrages ont été rendus. Il reconnaît des loupés sur certaines compétences. Ce point doit également être abordé avec les AST.

Éric Michon (CGT Culture) estime que cette situation va créer un malaise au sein de l'interrégion.

Sylvie Mouton Venault (CGT Culture) juge que la révision du fonctionnement des primes aurait pu intervenir beaucoup plus tôt. Elle ne peut se contenter de cette réponse pour les agents concernés. Elle demande une suspension de séance.

La séance est suspendue de 10 heures 10 à 10 heures 25.

Éric Michon (CGT Culture) souhaite que les dysfonctionnements constatés soient listés et que des solutions soient proposées afin d'améliorer la situation en termes de reconnaissance du travail accompli par les agents.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) demande comment la Direction compte réparer les erreurs commises.

Hans de Klijin (Président du CTS) propose d'inscrire ce sujet au prochain ordre du jour, sous forme d'un point à part entière.

Les organisations syndicales sont d'accord.

2. Groupe de travail IOTSA

Hans de Klijin (Président du CTS) indique que ce point doit être présenté en CHSCTS au préalable.

3. Les conventions de collaboration avec d'autres institutions

Hans de Klijin (Président du CTS) annonce qu'une convention est en pourparlers avec Mâcon. Elle devrait être signée prochainement.

Une négociation va également s'ouvrir avec la Communauté de communes de Montbéliard. Il s'agit d'un nouveau contact. Cette collectivité ne dispose plus de l'agrément pour réaliser des diagnostics, le moment est donc opportun pour la rencontrer à propos de l'EAC et du conventionnement. Deux projets sont en suspens à Montbéliard.

Enfin, une convention est en projet à Chalon-sur-Saône, suite à une sollicitation du Musée Denon. Hans de Klijin va rencontrer le Maire et associer l'Institut Image, qui dépend de l'École des arts et métiers de Cluny. Une convention pourrait lier ces différents partenaires.

Christophe Méloche (CGT Culture) revient sur la convention avec Chrono-environnement et les problèmes de traitement des bois. En effet, Chrono-environnement intervient en tant qu'expert et il convient de publier un appel d'offres pour les opérations de dendrochronologie.

Hans de Klijin (Président du CTS) indique qu'il existe une convention-cadre avec l'UMR. En outre, le laboratoire Chrono-environnement s'est fait rappeler à l'ordre car il n'est pas autorisé à jouer le rôle de prestataire de services. Or des stagiaires effectuaient les prestations sans être payés. Il est donc nécessaire de trouver un autre prestataire.

4. AREP

Hans de Klijn (Président du CTS) indique que ce point sera examiné dans le cadre du point 9 de l'ordre du jour.

5. Suivi des conséquences de l'attribution des bureaux du Centre Archéologique de Strasbourg

Hans de Klijn (Président du CTS) indique que ce point sera examiné dans le cadre du point 5 de l'ordre du jour.

6. Demande par courrier à l'aménageur de l'analyse des projets techniques pour l'appel d'offres d'Alésia

Hans de Klijn (Président du CTS) précise qu'il n'a toujours pas reçu de réponse malgré de nombreuses relances.

Sylvie Mouton Venault (CGT Culture) indique que la saisine relative à Alésia n'a pas encore été examinée en CT Central. Il a été constaté qu'aucune réponse n'avait été reçue.

Éric Michon (CGT Culture) pense qu'aucune réponse ne sera jamais envoyée.

Hans de Klijn (Président du CTS) le pense également.

Éric Michon (CGT Culture) n'entend pas renoncer pour autant. Il est nécessaire d'éclaircir cette question car GES a perdu un chantier d'importance nationale. Il convient de trouver un moyen d'obtenir une réponse.

Hans de Klijn (Président du CTS) se propose de relancer la demande par le biais du Président.

7. Tutorat

Hans de Klijn (Président du CTS) indique que la question du tutorat est à l'ordre du jour du CODIR du 6 juin 2015 afin de définir les moyens à mettre en œuvre pour le deuxième semestre, en accord avec le BR1. Il convient également de réaliser un bilan des quelques expériences du premier semestre.

Sylvie Mouton Venault (CGT Culture) souligne que le statut du jour tutorat n'a toujours pas été voté en CT Central.

Hans de Klijn (Président du CTS) le confirme et affirme que cette situation pose problème.

8. Organisation et coordination en vue des grands projets

Hans de Klijn (Président du CTS) indique que ce point sera examiné dans le cadre du point 10 de l'ordre du jour.

Point 5 : Bilan de la prestation d'accompagnement psychologique à Strasbourg (pour information)

Hans de Klijn (Président du CTS) se propose de reprendre l'historique de ce sujet depuis le 8 avril 2015, date de la présentation du rapport Open Space au CTS, suite aux entretiens avec les agents. Une restitution du rapport aux agents s'est tenue le 25 mars 2015 à Strasbourg. Un courrier de synthèse de cette rencontre, signé par Romain Perrin et Hans de Klijn, a ensuite

été envoyé aux agents. Un CHSCT extraordinaire s'est réuni le 22 avril afin d'échanger sur les suites à donner à ce rapport.

Une méthodologie a été élaborée :

- Création d'un groupe de pilotage constitué de 3 membres des organisations syndicales, de Bruno Rouelle, de Romain Perrin et du Docteur Stempffer (médecin de prévention de Strasbourg).
- Définition de thèmes en vue des débats avec les agents.

Un troisième CHSCT extraordinaire a eu lieu à la veille de la présente séance. Il a été décidé que le groupe de pilotage serait ainsi constitué : Bruno Rouelle, le Docteur Stempffer, Romain Perrin (pilote du groupe), Françoise Jeudy (Sud Culture), Sylvie Cocquerelle (SNAC FSU Culture) et Annie Labeaune (CGT Culture).

Les 4 thèmes retenus sont : l'organisation du travail, les relations de travail, les situations conflictuelles, la démotivation et la revalorisation. Ces 4 thèmes vont être confrontés à 4 sujets : la hiérarchie, le collectif, l'individuel, l'environnement de travail. Ces thèmes seront proposés le 1^{er} juin aux agents de Strasbourg dans le cadre d'une réunion de service spéciale, en présence du groupe de pilotage. Les agents volontaires pourront choisir les thèmes auxquels ils souhaitent participer. Les discussions auront lieu entre le 1^{er} juin et le 15 octobre et, suite à l'analyse des résultats par le groupe de pilotage, des pistes de recherche seront présentées.

En parallèle, une démarche nationale sera mise en place en juin par le biais d'une enquête de l'observatoire des risques psychosociaux.

Sylvie Mouton Venault (CGT Culture) relève qu'un des thèmes porte sur l'organisation du travail.

Hans de Klijn (Président du CTS) le lui confirme. Ces thèmes ont été proposés par les organisations syndicales et reposent sur une enquête de l'ANACT. Par ailleurs, des stages et des formations de management vont être proposés à l'AST.

Sylvie Mouton Venault (CGT Culture) juge que la démarche est constructive. Elle demande si les agents se portent volontaires.

Hans de Klijn (Président du CTS) lui confirme et explique qu'un document de présentation sera envoyé aux agents avant le 1^{er} juin. Lors de la réunion du 1^{er} juin, des explications plus précises seront livrées et les agents intéressés pourront s'inscrire aux différents groupes. Ces groupes de travail se réuniront en dehors du centre. Suite aux recommandations émises, un suivi sera effectué par le comité de pilotage sur le moyen terme.

Christophe Méloche (CGT Culture) souligne l'existence de problèmes relationnels entre la DIR et l'AST, du fait du flou organisationnel. Il souhaite savoir comment le Directeur entend intervenir à cet égard.

Hans de Klijn (Président du CTS) souligne que cette question a été remise à plat depuis un certain temps, à travers plusieurs discussions. Désormais, Hans de Klijn entend laisser le comité de pilotage œuvrer car il ne peut être juge et partie.

Par ailleurs, le projet d'harmonisation des DIR va être présenté le 9 juin et le rôle des AST en lien avec les centres, les agents et le Directeur va évoluer.

Éric Michon (CGT Culture) se félicite que le projet soit mené par les élus du CHSCT. Toutefois, il se dit inquiet car cette démarche positive risque d'être perturbée par le projet de réorganisation.

Hans de Klijn (Président du CTS) souhaite prendre le temps nécessaire afin que la réorganisation des DIR fonctionne. Les deux projets doivent être menés en harmonie.

Sylvie Mouton Venault (CGT Culture) ajoute que parmi les dysfonctionnements relevés, outre la distance, l'absence d'AT et de planification a été relevée.

Hans de Klijn (Président du CTS) précise que 2 postes vont être dédiés à l'Alsace. En outre, le rôle de GMC va évoluer et les tâches vont être redéfinies. L'arrivée de ces 2 postes à Strasbourg devrait résoudre certains problèmes de fonctionnement. L'objectif est de disposer d'une vision claire d'ici fin novembre afin de déterminer un nouveau fonctionnement en Alsace et de sortir de cette situation, en parallèle à la conduite de l'enquête nationale.

Éric Michon (CGT Culture) juge que cette méthode est intéressante et pourrait être développée ailleurs.

Hans de Klijn (Président du CTS) précise qu'une à deux séances devront être organisées pour chaque thème.

Marie-Noëlle Pascal (Sud Culture) revient sur le thème de l'environnement de travail. Il semble que les locaux de la base posent problème, malgré les travaux qui ont été réalisés.

Hans de Klijn (Président du CTS) indique que les locaux se sont améliorés, même s'ils sont perfectibles. Actuellement, il n'est plus possible de réaliser de nouvelles extensions. En outre, le centre de Strasbourg n'est pas jugé comme prioritaire dans l'éventualité d'un déménagement.

Éric Michon (CGT Culture) estime que ce point mériterait d'être examiné lors d'un prochain CT. Malgré d'importants travaux, la base de Strasbourg demeure controversée en termes d'efficacité et d'accueil de postes de travail. En outre, sa localisation peut être questionnée en lien avec l'activité de l'INRAP, les questions d'accessibilité, etc.

Christophe Méloche (CGT Culture) juge que ce bâtiment est pathogène.

Hans de Klijn (Président du CTS) indique que cette réflexion doit être menée, en lien avec l'idée de faire du centre de Strasbourg un pôle public avec le PAIR. Dans le cadre de la refonte régionale, le PAIR risque d'être absorbé par la grande région et de changer de statut. Il ne serait plus un établissement public interdépartemental. A ce jour, la situation du PAIR n'est pas stable politiquement et il convient d'attendre les résultats des prochaines élections. En outre, le contexte de l'activité est très tendu, notamment du fait de la concurrence, et les effectifs du PAIR ont nettement baissé. En tout état de cause, la réflexion sur un nouveau centre en Alsace doit être issue d'une étude préalable précise. Or la période n'est pas des plus favorables.

Éric Michon (CGT Culture) pense que les relations entre les structures de l'INRAP et du PAIR ne sont pas excellentes.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) rappelle que l'INRAP a perdu des opérations face au PAIR.

Hans de Klijn (Président du CTS) estime que le PAIR ne pratique pas systématiquement le dumping des prix.

Sylvie Mouton Venault (CGT Culture) juge que l'historique des relations entre l'INRAP et le PAIR ne permet pas d'envisager aisément la constitution d'un pôle public commun aux deux structures.

Hans de Klijn (Président du CTS) pense qu'il sera nécessaire de passer outre ce type de considérations afin d'assurer la survie des deux entités.

Point 8 : Activité prévisionnelle 2^{ème} trimestre – BR1 – point sur la mobilité (pour information)

Hans de Klijn (Président du CTS) indique que le BR1 sera débattu au cours de la réunion budgétaire du 22 mai avec le Siègne.

Il signale une chute manifeste de l'activité de fouilles. L'INRAP continue d'en obtenir mais de nombreuses opérations sont reportées à 2016. Par ailleurs, d'autres dossiers sont en attente de réponse.

En Franche-Comté, toutes les opérations ont été remportées. En revanche, en Alsace, plusieurs opérations de fouilles ont été remportées par le PAIR car il dispose d'un accord avec le Département. Des arrêtés de fouilles sont aussi en prévision et ces opérations seront réalisées en partenariat avec le PAIR. Les perspectives sont donc plutôt satisfaisantes. Des accords ont été passés avec le PAIR, sous formes de prestations croisées, afin de contrer Antea et Eveha. De même, Hans de Klijn a obtenu une harmonisation de la politique tarifaire entre l'INRAP et le PAIR. Grâce à ces accords, l'INRAP est devenu plus compétitif car le coût journalier a diminué. En revanche, le nombre de jours-hommes est maintenu.

Christophe Méloche (CGT Culture) demande comment ces accords se déroulent sur le terrain.

Hans de Klijn (Président du CTS) répond que pour l'opération de Munster, le RO est un agent du PAIR et le reste de l'équipe est mixte. Le RO organise et coordonne le chantier. En revanche, la gestion du personnel de l'INRAP relève bien des services de l'INRAP. Enfin, les conditions sociales ont été harmonisées.

Hans de Klijn (Président du CTS) ajoute que le travail commun sur la notion de pôle public a été amorcé entre les Directions de l'INRAP et du PAIR. En attendant de parvenir à ce résultat, la convention actuelle prévaut.

Concernant la Franche-Comté, il existe des perspectives en termes d'opérations mais l'INRAP devra se montrer compétitif, or la marge de manœuvre actuelle est faible. En tout état de cause, le nombre de jours-hommes ne sera pas diminué.

Pour Nicolas Tisserand (CGT Culture) juge qu'il est impossible de descendre à un niveau inférieur en termes de jours-hommes.

Éric Michon (CGT Culture) souhaite évoquer le chantier de Pontarlier et demande combien d'agents seront mobilisés.

Hans de Klijin (Président du CTS) répond que 4 ou 5 agents seront mobilisés pendant 3 mois. Désormais, des points d'étape sont effectués dans le processus de réponse aux appels d'offres. Or pour Pontarlier, ce procédé n'a pas été suivi dans un premier temps. Le dossier a dû être repris, notamment eu égard au budget de terrassement.

Christophe Méloche (CGT Culture) demande pourquoi Archéodunum a perdu le marché alors que cette société l'avait remporté dans un premier temps.

Hans de Klijin (Président du CTS) répond que la durée d'exécution de l'appel d'offres public était de 12 mois. Cette durée a été dépassée et le marché est devenu caduc. L'INRAP a donc pu revoir son dossier et a remporté la fouille.

Marie-Noëlle Pascal (Sud Culture) souhaite savoir si cette situation peut se présenter pour les opérations remportées par l'INRAP et décalées à 2016.

Hans de Klijin (Président du CTS) répond par la négative car il s'agit de marchés privés, à l'exception de Poligny. Pour cette opération, il a demandé que la notification n'intervienne pas avant le mois de juin afin d'éviter ce cas de figure.

Hans de Klijin (Président du CTS) reprend les chiffres du BR1. Concernant les fouilles, au lieu des 13 879 jours-hommes prévus, le BR1 en prévoit 11 400. En revanche, pour les diagnostics, 6 400 jours-homme ont été demandés, soit une augmentation par rapport à la prévision (notamment sur les postes conseil-expertise et formation).

En rythme linéaire, 24 % des fouilles et 30 % (ou 42 % sans GRTgaz) des diagnostics ont été réalisés.

Hans de Klijin (Président du CTS) indique que 2 000 jours-homme de fouilles sont décalés à 2016. L'opération de GRTgaz sera probablement décalée à 2016, qui sera donc une bonne année. Il était attendu que l'année 2015 serait délicate mais le niveau d'activité reste acceptable. Ainsi, les besoins de mobilité sont assez faibles et reposent toujours sur le volontariat.

Christophe Méloche (CGT Culture) revient sur la baisse dramatique des diagnostics en Franche-Comté, qui ne laisse rien augurer de bon.

Hans de Klijin (Président du CTS) confirme cette baisse et souligne la diminution des prescriptions. En Alsace, depuis le début 2015, 23 prescriptions ont été publiées pour l'INRAP, pour 31,2 hectares. Dans cette région, il existe de nombreuses opérations urbaines ou périurbaines de tailles restreintes. En Franche-Comté, 16 prescriptions ont été enregistrées à ce jour, pour 17,3 hectares. En Bourgogne, 26 prescriptions ont été dénombrées pour 132 hectares. Au total, au 30 avril, il existait 49 prescriptions représentant 180,8 hectares, soit une nette baisse par rapport à 2014. Le tableau sera transmis aux membres du CTS.

Hans de Klijin (Président du CTS) souligne que les 3 DRAC et les 3 CRA affirment qu'ils reçoivent beaucoup moins de dossiers actuellement.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) précise que dans d'autres DIR, comme en Champagne, le maillage a été réduit afin de maintenir le niveau de prescriptions.

Hans de Klijn (Président du CTS) souligne que le Grenelle de l'environnement a pour but de parvenir à une densification urbaine. Les terrains agricoles seront moins accessibles. Ainsi, les prescriptions diminuent en nombre mais également en surface.

Éric Michon (CGT Culture) ajoute que les coûts des diagnostics en milieu urbain sont plus élevés.

Pour Christophe Méloche (CGT Culture) précise que les SRA peuvent parfois décourager l'aménageur en indiquant que le risque est de vider le FNAP.

Pour Sylvie Cocquerelle (SNAC FSU Culture) juge que le rôle du FNAP est bien d'intervenir sur des sites afin de ne pas laisser détruire des vestiges.

Hans de Klijn (Président du CTS) indique qu'il ne s'agit pas de laisser détruire des vestiges mais de trouver d'autres solutions techniques. En outre, le FNAP n'a plus de crédits. De ce fait, l'INRAP réalise certaines opérations pour lesquelles les opérateurs privés n'interviennent pas, fuyant les risques financiers, et crée une dette. Cette dette est compensée à chaque fin d'année par une subvention du Ministère de la Culture.

Pour Marie-Noëlle Pascal (Sud Culture) juge que cet aspect est uniquement le problème du Ministère.

Hans de Klijn (Président du CTS) explique que la filière urbaine n'est pas gérée par le Ministère de la Culture mais par la DREAL, qui dépend du Ministère de l'Ecologie.

Marie-Noëlle Pascal (Sud Culture) estime qu'il s'agit d'un problème politique qui ne relève pas de l'INRAP. Il ne lui revient donc pas de le pallier. L'INRAP doit se concentrer sur sa mission scientifique.

Éric Michon (CGT Culture) revient sur les frais de structure engagés au 23 mars 2015, qui lui semblent déjà très élevés.

Hans de Klijn (Président du CTS) explique que ces frais intègrent les loyers des bâtiments et des bungalows qui sont payés en début d'année pour l'année entière.

Concernant les frais de déplacement, Éric Michon (CGT Culture) note une augmentation sensible des prévisions.

Hans de Klijn (Président du CTS) invoque les déplacements liés au chantier de GRTgaz avec les 12 ETPT en grand déplacement sur 6 mois de l'année.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) indique qu'il ne devait pas être question de grands déplacements à cet égard.

Hans de Klijn (Président du CTS) se propose de vérifier ce point et précise qu'il ne doit pas s'agir de GRTgaz. En outre, la DIR d'accueil assume les frais sur son budget. Il s'est également battu pour ne pas assumer la prise en charge des véhicules.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) souligne que le budget de GES est nettement surestimé puisque le prévisionnel comportait une somme importante liée aux grands déplacements. Or il n'y en a pas.

Christophe Méloche (CGT Culture) estime que les agents payent de leur confort ces problèmes de conflits budgétaires entre les 2 DIR. Or la marge budgétaire existe et un véhicule pourrait être prévu pour les agents de l'INRAP qui se rendent en GEN.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) précise que des agents ont dû utiliser leurs véhicules personnels. Le désaccord entre les DIR relève surtout d'un problème de communication et aurait pu être réglé sans discussions houleuses.

Hans de Klijin (Président du CTS) indique qu'un véhicule a bien été octroyé aux agents par la Direction.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) souligne que la situation a été débloquée par les agents eux-mêmes et non par la Direction.

Éric Michon (CGT Culture) regrette que des agents utilisent leur véhicule personnel. Il demande l'affectation d'un véhicule par base pour permettre ces grands déplacements vers GEN.

Christophe Méloche (CGT Culture) ajoute que le budget le permet.

Hans de Klijin (Président du CTS) donne son accord.

Éric Michon (CGT Culture) ne comprend pas que ce type de problèmes persiste au sein d'un établissement public national.

Hans de Klijin (Président du CTS) indique que les désaccords avec GEN sur la question des véhicules vont coûter cher à GES. Le budget de location de véhicules de courte durée atteindra ainsi 86 000 euros, contre les 30 000 euros prévus.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) souligne que le parc de véhicules est plus diversifié et donc plus adapté dans d'autres interrégions.

Hans de Klijin (Président du CTS) répond que les besoins en véhicules sont remontés par les AST et les GMC. Il se propose d'envoyer un mail ce jour aux 3 AST, avec copie aux GMC, pour mettre à disposition un véhicule par centre.

Sylvie Mouton Venault (CGT Culture) demande si ces questions sont abordées lors des réunions sur la mobilité au Siège.

Hans de Klijin (Président du CTS) indique que le problème a été évoqué en réunion de mobilité et de DIR en début d'année mais que la question n'a pas été tranchée par la DG.

Anne-Lise Bugnon-Labaune (Sud Culture) revient sur la ligne « secteur lucratif-recherche ». Aucune somme n'est engagée à ce jour.

Hans de Klijin (Président du CTS) indique que ces frais sont liés aux inscriptions aux colloques par exemple. Il n'existe pas de demande de dépenses à ce titre pour le moment.

Anne-Lise Bugnon-Labaune (Sud Culture) demande pourquoi la ligne « Total fonctionnement hors personnel – structure » n'est pas renseignée pour la colonne BP 2015.

Hans de Klijn (Président du CTS) pense que la somme correspondant à cette case s'élève à 22 000 euros, conformément au chiffre du BR1. Cette ligne correspond aux petits travaux, aux frais postaux et à quelques locations de matériel (tachéomètres notamment).

Nicolas Tisserand (CGT Culture) note la forte augmentation de cette catégorie depuis 2012.

Sylvie Cocquerelle (SNAC FSU Culture) revient sur le tableau des opérations de fouilles.

Hans de Klijn (Président du CTS) répond que ce tableau reprend les fouilles en cours et les diagnostics en stock (prescriptions en portefeuille non encore réalisées). Le stock important en Alsace correspond à 25 prescriptions du PAIR reçues en bloc à la fin 2014.

Marie-Noëlle Pascal (Sud Culture) indique que certains de ces diagnostics seront toujours dans la liste en 2016.

Hans de Klijn (Président du CTS) le confirme. D'autres seront réalisés courant 2015. Ce stock a nettement baissé depuis quelques années.

Pour résumer, GES va devoir remporter quelques opérations de fouilles pour éviter des ruptures de charge. Au niveau national, il existe 6 000 jours-hommes de rupture de charge, dont 178 jours-hommes pour GES. Les prévisions de recettes 2015 ont été divisées par 2 pour le moment, puisque l'activité se concentre sur les post-fouilles. La situation est donc tendue.

La séance est suspendue de 12 heures 25 à 13 heures 40.

Point 9 : AREP 3 (pour information)

Hans de Klijn (Président du CTS) indique qu'un document supplémentaire a été envoyé à la veille de la présente séance. Une erreur a été commise sur le RO généraliste de catégorie 3 en Bourgogne. Il existe donc 2 postes au total pour la Bourgogne. L'Alsace et la Franche-Comté obtiennent chacune 1 poste.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) pense qu'il existe un problème sur ces chiffres. En effet, les chiffres de l'intranet font état de 3 techniciens d'opérations en Bourgogne.

Hans de Klijn (Président du CTS) reconnaît son erreur. Par ailleurs, les mutations sont prises en compte dans le cadre de l'AREP. Il existe 3 types de mouvements :

- les mutations, qui sont prioritaires ;
- les postes susceptibles d'être vacants ;
- les recrutements internes et externes.

Les postes susceptibles d'être vacants font suite à des changements de catégorie. Ainsi, les techniciens ne sont pas concernés. Pour les 3 postes de Bourgogne, un agent a demandé sa mutation. Elle a été acceptée et l'agent arrive au 1^{er} septembre. Les 2 autres postes ne seront pas pourvus par mutation.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) se dit surpris que d'autres interrégions aient obtenu davantage de postes que GES. En outre, certaines évolutions sont plus rapides dans d'autres DIR.

Hans de Klijn (Président du CTS) répond qu'au départ, GES pouvait prétendre à 9 postes et en a obtenu 21 au total au fil des 3 phases de l'AREP. Il explique que les postes susceptibles d'être vacants ne sont pas des ouvertures de poste. En tout état de cause, le solde est nettement supérieur à l'annonce initiale.

Marie-Noëlle Pascal (Sud Culture) souligne la présence de nombreuses promotions et mutations. Il n'existe donc pas autant de nouveaux postes.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) répète que d'autres interrégions obtiennent davantage de postes. Ainsi, certains postes d'agents qui changent de catégorie sont pourvus.

Hans de Klijn (Président du CTS) souligne qu'il n'est pas responsable des arbitrages. La liste de l'AREP 3 a été élaborée en commun avec le CTS et sur les 15 postes demandés, 7 ont été accordés. Au niveau national, 48 créations de postes étaient disponibles. Ils ont été répartis dans les différentes interrégions et GEN en a recueilli la majorité du fait de la forte activité.

Sylvie Mouton Venault (CGT Culture) reconnaît que davantage de postes ont été obtenus que la proposition initiale.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) précise que la chute d'activité en CIF a permis de récupérer des postes.

Sylvie Mouton Venault (CGT Culture) rappelle que le non-versement des primes a pénalisé un poste en particulier. Il convient de trouver une solution pour réparer l'erreur.

Hans de Klijn (Président du CTS) se propose de poser la question lors de la réunion du Siègne qui doit se tenir au lendemain de la présente séance, puisque l'AREP 3 est à l'ordre du jour.

Christophe Méloche (CGT Culture) revient sur un échange de postes entre la Franche-Comté et la Bourgogne. Un agent de catégorie 4 n'a pas obtenu sa mutation.

Hans de Klijn (Président du CTS) précise que cet agent n'était pas prioritaire dans le cadre du classement du CICT. Il souligne que les mutations ne prennent pas fin avec l'AREP 3.

Au final, il indique que l'effectif prévu dans le cadre de l'AREP pour GES a plus que doublé. 13 techniciens ont été recrutés, conformément à l'objectif initial de l'AREP. Les situations de GSO et CIF ont en effet contribué à cette augmentation de postes. Toutefois, elle constitue le signe d'un maintien de l'activité en GES.

Sylvie Mouton Venault (CGT Culture) prend note de cette augmentation des postes obtenue par la Direction, du fait du maintien d'un bon niveau d'activité dans la région.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) ajoute qu'il serait très positif d'obtenir le poste supplémentaire.

Christophe Méloche (CGT Culture) précise qu'il peut s'agir d'un changement de catégorie et non d'une création de poste.

Point 10 : Point sur l'avancement GRTgaz (pour information)

Hans de Klijn (Président du CTS) indique que ce dossier avance lentement. A ce jour, le découpage des tronçons a été validé par les SRA. Les opérations de terrain doivent démarrer

le 23 juillet. Le planning a été transmis. Le principe est que chaque équipe traite un tronçon et enchaîne immédiatement avec la post-fouille. Le rapport intermédiaire doit en effet être réalisé le plus rapidement possible pour passer en CIRA. Les fouilles suivantes auront lieu début 2016.

Le planning prévoit que 3 équipes travaillent sur le terrain, avec 3 pelles. Le rebouchage doit commencer 2 semaines plus tard. Ces rebouchages seront très surveillés par GRTgaz et la réussite de l'opération, en termes d'image de l'INRAP, dépendra largement de cet aspect. Régis Labeaune assurera la coordination de l'opération à partir du 1^{er} juin et Isabelle Koclejda a été nommée assistante technique afin d'organiser l'accessibilité et le fonctionnement des lieux.

Des réunions ont été animées par GRTgaz et par l'INRAP pour expliquer le déroulement des opérations et présenter les acteurs. L'INRAP s'est également engagé à assurer des interventions dans certaines écoles concernées par le tracé pour expliquer ce qu'est l'archéologie préventive et en quoi GRTgaz peut contribuer à la connaissance du patrimoine. Ces interventions seront assurées par Daniel Barthélémy.

Par ailleurs, le marché de terrassement a été lancé en avril. 14 offres de terrassiers ont été reçues et sont en cours d'analyse pour le choix du terrassier sur ce projet.

Christophe Méloche (CGT Culture) demande si le ratio journée-pelle sera identique à celui du marché national.

Hans de Klijn (Président du CTS) répond par la négative car dans le cadre des grands travaux, des économies d'échelle doivent être possibles. GRTgaz s'est engagé à ce que le tronçon soit disponible en entier à cette fin. Le choix du prestataire de terrassement ne sera pas nécessairement le moins disant car l'enjeu est très important. En effet, GRTgaz est un client essentiel et d'autres chantiers sont à venir.

Hans de Klijn (Président du CTS) propose d'effectuer un nouveau point au prochain CTS.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) s'enquiert du remplacement d'Isabelle Koclejda.

Hans de Klijn (Président du CTS) a prévu plusieurs entretiens avec un agent en interne.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) demande ce qu'il adviendra de ce poste libéré.

Hans de Klijn (Président du CTS) indique que ce poste sera aménagé pour un agent qui ne peut plus effectuer de missions de terrain.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) demande si Adeline Clerc sera remplacée.

Hans de Klijn (Président du CTS) ne souhaite pas remplacer un poste d'adjoint par un CDD.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) demande si les équipes de terrain pour le chantier de GRTgaz sont déjà constituées.

Hans de Klijn (Président du CTS) répond que les équipes types sont constituées. En revanche, les spécialistes seront nommés en fonction des découvertes.

Sylvie Mouton Venault (CGT Culture) se demande si un agent a été désigné pour le traitement du mobilier et les inventaires SRA.

Hans de Klijn (Président du CTS) indique que la question peut être posée à Laurent Vaxelaire et Régis Labeaune. Un agent de PAO-DAO dédié à l'opération a été désigné afin de ne pas perdre de temps. L'opération doit être totalement achevée au 30 mars 2017.

Cette opération va donc durer un an et demi. Il rappelle qu'au niveau national, la rupture de charge s'élève à 6 000 jours-hommes et que les régions voisines, CIF et Rhône-Alpes, sont particulièrement affectées. Ainsi, avant tout recrutement de CDD, il sera fait appel à des agents de ces interrégions. Les discussions sont engagées avec CIF et pour la partie sud du tracé, des agents de Bourgogne seront mobilisés. 4 équipes travailleront en permanence sur le terrain et en post-fouilles et seront dotées d'un RO chacune.

Point 11 : Point sur les RFO en retard (pour information)

Hans de Klijn (Président du CTS) indique qu'il a transmis la liste des RFO à rendre. Depuis cette communication, plusieurs rapports ont été rendus. Cette liste est relativement restreinte.

Christophe Méloche (CGT Culture) relève que l'opération de Burgy ne figure pas dans la liste. Par ailleurs, les opérations de l'AFAN ne peuvent plus être facturées à l'aménageur.

Hans de Klijn (Président du CTS) le confirme. Il rappelle que le devis de l'AFAN avait été réglé dans sa quasi-totalité au démarrage de l'opération. Le présent tableau est lié à la facturation.

Christophe Méloche (CGT Culture) aborde le problème relatif au rapport de Collonges, qui n'a pas encore été rendu. Il souhaite savoir si Gilles Rollier doit le rendre ou si le dossier sera remis par un des responsables de secteur de l'équipe.

Hans de Klijn (Président du CTS) explique avoir envisagé de confier la tâche au responsable de secteur mais cet agent est en CDD. Une petite réserve de temps a été constituée sur les 3 CDD pour ces travaux de post-fouilles et la réflexion est en cours afin de définir la répartition des tâches.

Christophe Méloche (CGT Culture) en conclut que l'agent en CDD pressenti n'a pas été recruté dans le cadre de l'AREP. Il souhaite connaître la situation actuelle de ce dossier.

Hans de Klijn (Président du CTS) répond que la date de rendu ne pourra pas être tenue. Elle était corrélée à la facturation, or l'ensemble des opérations LGV Rhin-Rhône deuxième phase ont été réglées en décembre 2014 par RFF. Pour le moment, l'opération est en suspens. Une rallonge budgétaire a été obtenue après négociation avec RFF.

Christophe Méloche (CGT Culture) souligne que l'agent qui était en CDD n'a plus de contrat à ce jour et est en attente, sans situation stable.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) rappelle qu'une promesse assez formelle sur son embauche lui avait été formulée. Il n'a pas cherché à travailler pour d'autres sociétés et a fait preuve d'un réel engagement dans le suivi du dossier, même hors contrat, dans un esprit de fidélité à l'INRAP.

Hans de Klijin (Président du CTS) explique que le dossier n'a pas été réglé rapidement pour des raisons personnelles qui sont en train d'être résolues. Désormais, une solution va pouvoir être envisagée.

Éric Michon (CGT Culture) souhaite que des explications claires soient fournies aux agents concernés pour mettre fin à cette situation d'attente et d'incertitude.

Christophe Méloche (CGT Culture) aborde ensuite les chantiers d'Olwisheim et Gottesheim.

Hans de Klijin (Président du CTS) indique que le tableau comporte une erreur : Eric Boës est bien RO à Gottesheim et non à Olwisheim. L'opération de Gottesheim est complexe car le contrat comportait des pénalités. A ce jour, ces pénalités de retard s'élèvent à 300 000 euros.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) a l'impression que le traitement relatif à la remise des rapports n'est pas équitable selon les agents. Certains ont reçu des courriers quelque peu menaçants évoquant des retenues de salaire. Il semble que cette gestion dépende davantage des pénalités éventuelles que de l'intérêt scientifique des rapports.

Éric Michon (CGT Culture) souscrit à ce point de vue.

Hans de Klijin (Président du CTS) indique que la politique de GES est de réaliser les rapports dans les meilleurs délais. Quelques cas antérieurs à 2003 sont problématiques. Par exemple, Laurent Vaxelaire devait rédiger les rapports de 4 très importantes opérations urbaines à Besançon, entre 1998 et 2002. Il a pu rendre 2 rapports mais il est devenu AST en 2004. 2 rapports sont donc restés en souffrance. Le problème est identique pour Eric Boës. Or il est impossible de refuser à un agent de postuler à la fonction d'AST sous prétexte de rapports en retard.

Marie-Noëlle Pascal (Sud Culture) objecte que certains chantiers sont refusés aux RO lorsqu'ils ont des rapports en retard.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) se réjouit de constater la baisse du nombre de rapports en retard. Il lui semble toutefois que certaines dates contractuelles ont été repoussées.

Hans de Klijin (Président du CTS) répond que la date contractuelle ne peut évoluer. Seule la date de rendu peut-être repoussée.

Sylvie Cocquerelle (SNAC FSU Culture) demande si un travail d'analyse a été mené sur les causes des retards.

Hans de Klijin (Président du CTS) répond que le plus souvent, des goulots d'étranglement expliquent ces retards. Tel a été le cas pour les chantiers de la LGV en Alsace, nombreux et concomitants.

Christophe Méloche (CGT Culture) juge que le fait de confier des responsabilités d'opérations successives à un même agent, qui enchaîne ainsi 4 chantiers importants, est une erreur. Ce problème avait été pointé en CTS et les retards avaient été jugés inévitables. Des RO de Lorraine auraient pu être nommés.

Hans de Klijin (Président du CTS) indique les avoir sollicités mais n'a pas obtenu de réponses.

Pour Sylvie Cocquerelle (SNAC FSU Culture) souligne que les SRA refusent également ces solutions.

Hans de Klijin (Président du CTS) explique que le phénomène des grands travaux sur la LGV s'est ajouté à l'activité régulière, qui permettait déjà d'assurer le plein emploi des effectifs de GES. A cette période, le personnel n'était donc pas en nombre suffisant. Du fait de cette congestion, des RO ont dû assumer plusieurs chantiers à la suite, d'où les problèmes pour élaborer les rapports. Il ajoute que malgré les ruptures de charge importantes dans d'autres DIR actuellement, il est très difficile de recruter des RO d'autres interrégions.

Christophe Méloche (CGT Culture) précise qu'en Alsace, seuls des RO alsaciens ont été nommés, ce qui est étonnant. Or tel n'a pas été le cas en Franche-Comté. Le CTS avait soulevé ce problème lié à l'organisation mise en place par Eric Boës.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) regrette l'absence de réunions avec l'AST et les spécialistes, comme cela se pratique dans d'autres interrégions. A l'issue de ces réunions, un courrier du Directeur rappelle les engagements. En GES, ce type de procédé n'a pas cours, or une telle coordination est primordiale et relève du rôle de l'AST.

Christophe Méloche (CGT Culture) précise que cette démarche est préconisée par le groupe IOTSA. Les membres du CTS ont émis cette demande à plusieurs reprises à la Direction, sans résultat.

Christophe Méloche (CGT Culture) rappelle que la demande a été formulée en 2013 par le CTS. Le RO doit partager son travail et l'AST doit l'aider dans cette démarche.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) estime qu'une telle organisation permettrait d'éviter au Directeur d'envoyer des courriers menaçants.

Anne-Lise Bugnon-Labaune (Sud Culture) demande comment la Direction solutionne le problème lorsqu'un agent qui a des rapports en retard prend sa retraite.

Hans de Klijin (Président du CTS) indique que cette situation est analogue à celle des agents qui démissionnent en laissant des rapports inachevés. Dès lors, l'INRAP récupère la documentation qui est restituée à l'Etat. Cette documentation peut être acceptée en l'état ou un nouveau RO peut être nommé pour achever le rapport.

Sylvie Cocquerelle (SNAC FSU Culture) souhaite des précisions sur les inégalités de traitements entre les agents. Certains se permettent de rendre des rapports avec plusieurs années de retard alors que d'autres les envoient immédiatement. En outre, le Siège se soucie de la tenue des délais de remise des rapports pour des questions de maîtrise budgétaire.

Hans de Klijin (Président du CTS) indique ne jamais avoir refusé de crédits supplémentaires lorsqu'ils étaient nécessaires et que la demande était raisonnable et justifiée. Par ailleurs, des retards de plusieurs années révèlent d'autres problèmes et il n'est pas judicieux de les financer. Par ailleurs, il affirme que les budgets diagnostics et fouilles sont hermétiques.

Christophe Méloche (CGT Culture) demande des précisions sur l'affectation des jours AFAN.

Hans de Klijin (Président du CTS) explique qu'il demande des jours AFAN lorsque certaines opérations AFAN doivent être achevées. Le Siège décide ensuite de les accorder ou non. Il a échelonné ces demandes.

Marie-Noëlle Pascal (Sud Culture) s'interroge sur l'évaluation des jours alloués au départ des opérations. Parfois, les moyens sont sous-évalués dès l'origine.

Hans de Klijn (Président du CTS) rappelle que le contexte a changé du fait de la concurrence. Pour espérer obtenir une fouille, il est nécessaire d'ajuster le budget au plus près. Si le devis est trop lourd, la concurrence remporte l'affaire. Il existe toutefois un seuil en dessous duquel il ne faut pas descendre. Le levier disponible n'est pas le nombre de jours-homme mais leur prix. Ainsi, il raisonne en termes de masse financière et non en jours-hommes. Le budget de GES n'est pas en négatif.

Christophe Méloche (CGT Culture) souligne que le problème de moyens est récurrent sur le terrain.

Marie-Noëlle Pascal (Sud Culture) dit comprendre le discours de la Direction mais déplore le manque de moyens.

Point 12 : Point sur l'aménagement des postes de travail dans les bases en liaison avec l'AREP 1, 2 et 3 (pour information)

Hans de Klijn (Président du CTS) annonce qu'une réunion du groupe de travail est prévue à Besançon le 27 mai 2015 afin de formuler une proposition de travaux, en lien avec le SAGI. L'enveloppe budgétaire s'élève à 65 000 euros. L'objectif est de construire une nouvelle salle de traitement du mobilier dans une des annexes récemment acquises. L'actuelle salle de travail doit être modifiée pour accueillir 6 postes de travail de bureau et certains secteurs doivent être créés ou remis en état (toilettes, douches, stockage...). Le groupe de travail doit prévoir un échelonnement des travaux sur quelques années.

Concernant Passy, la réunion doit se tenir le 26 mai prochain, également en liaison avec le SAGI et pour un budget de 65 000 euros. La priorité de 2015 est d'assurer les travaux du clos et du couvert (réhabilitation de la toiture et des murs) et de brancher le bâtiment sur le tout-à-l'égout. Les huisseries seront également changées en cas de reliquat de budget.

Christophe Méloche (CGT Culture) demande si CIF assume financièrement une part de ces travaux.

Hans de Klijn (Président du CTS) indique que tel n'est pas le cas. Tous les crédits ont été accordés à GES. Un groupe de travail listera les travaux nécessaires pour 2015 dans les locaux actuels. Il réfléchira ensuite à l'aménagement de la partie libérée par l'Etat et récupérée par l'INRAP fin 2015.

Enfin, concernant Mâcon, Daniel Barthélémy doit quitter la chapelle d'ici la fin de l'année. Il a rencontré directement le sénateur-maire de Mâcon qui lui a construit un bâtiment pour son association. La DIR n'était pas au courant. Une convention de mise à disposition d'une partie du bâtiment à l'INRAP sera donc signée. Un agent DAO-PAO devrait rejoindre ce bâtiment afin que Daniel Barthélémy ne soit pas en situation de travailleur isolé.

Hans de Klijn (Président du CTS) propose de conserver ce sujet à l'ordre du jour pour faire le point à l'issue des réunions de travail.

Christophe Méloche (CGT Culture) s'enquiert de la situation pour les locaux de Strasbourg.

Hans de Klijn (Président du CTS) précise qu'il a demandé au GMC de lui fournir des devis pour les stores des bureaux du premier étage mais il n'a pas reçu de réponse. Il doit le relancer.

Christophe Méloche (CGT Culture) demande si un changement de lieu est d'actualité.

Hans de Klijn (Président du CTS) répond par la négative.

Christophe Méloche (CGT Culture) demande si la capacité d'accueil est adaptée à l'arrivée des agents issus de l'AREP.

Hans de Klijn (Président du CTS) confirme que tel est bien le cas. Le CHSCT a validé la surface homme/m².

Éric Michon (CGT Culture) propose d'inscrire un point plus précis sur les bases à l'ordre du jour du prochain CTS.

La séance est suspendue de 15 heures 30 à 15 heures 40.

Point 6 : Bilan social 2014 (pour information)

Hans de Klijn (Président du CTS) présente le bilan social 2014. Les thèmes du bilan 2013 ont été repris. Le tableau des effectifs CDD précise la répartition par sexe et par région, les dates de début et de fin, le nombre d'ETP. Certains CDD couvraient plusieurs régions.

Un léger dépassement du nombre d'ETPT CDD est à noter, en lien avec une situation problématique à la fin de la phase terrain de l'opération LGV Rhin-Rhône. Toutefois, la moyenne des ETPT est stable par rapport à 2012 et 2013. En outre, une grande partie des CDD servent à pallier les arrêts maladie des CDI et ne correspondent donc pas à des surcoûts d'activité.

L'essentiel des CDD est concentré en Bourgogne, du fait des 5 opérations de fouilles LGV Rhin-Rhône deuxième phase en cours. Les CDD en Alsace étaient liés à la phase terrain d'Obernai. Quant à la Franche-Comté, un des CDD est lié au remplacement d'un RO sur 3 périodes. Par ailleurs, un anthropologue et un poste de topographe ont été pourvus ainsi. Désormais, un poste de topographe en CDI a été créé.

Concernant le secteur administratif, un CDD a permis de remplacer Astrid Chevrolet (CDCC) durant 6 mois. Par ailleurs, un CDD d'assistante de gestion a débouché sur un autre CDD de référente SGA (en tant que chargée de mission).

Nicolas Tisserand (CGT Culture) souhaite connaître les perspectives d'avenir pour ce poste occupé par Esther.

Hans de Klijn (Président du CTS) indique que le poste de référente SGA va disparaître. La salariée actuelle pourra postuler lors de l'ouverture d'un poste d'assistance opérationnelle à la DIR. Par ailleurs, des postes s'ouvrent actuellement dans d'autres DIR qui correspondent à son cœur de métier.

Anne-Lise Bugnon-Labaune (Sud Culture) se demande si Esther dispose des qualifications pour le poste d'assistante opérationnelle.

Hans de Klijin (Président du CTS) juge qu'elle connaît bien certains aspects de ce poste. En outre, une période de formation est prévue à la prise de poste. Toutefois, il ne sait pas si Esther est intéressée par ce poste. D'autres perspectives existent, en MED notamment.

Éric Michon (CGT Culture) constate qu'en Bourgogne, il n'existe pas de RO femme en CDD.

Hans de Klijin (Président du CTS) ne pense pas que ce résultat soit voulu.

Éric Michon (CGT Culture) demande des précisions sur les CDI et notamment si le tableau de moyenne d'âge par région, catégorie et sexe mêle bien les effectifs de la filière administrative et de la filière scientifique et technique.

Hans de Klijin (Président du CTS) le confirme.

Éric Michon (CGT Culture) dit attendre les effets de l'AREP sur l'évolution de la pyramide des âges. Il note que la moyenne d'âge des agents de Franche-Comté est nettement supérieure à la moyenne générale.

Anne-Lise Bugnon-Labaune (Sud Culture) propose de réexaminer ces chiffres avec les arrivées liées aux 3 phases de l'AREP, en distinguant les postes opérationnels et administratifs.

Hans de Klijin (Président du CTS) confirme que l'âge moyen est assez élevé, même si GES n'a pas la moyenne la plus élevée au niveau national.

Éric Michon (CGT Culture) juge que la comparaison avec les chiffres nationaux serait intéressante. Il souligne de nouveau le faible nombre de RO femmes en Bourgogne.

Christophe Méloche (CGT Culture) indique qu'en Alsace, en moyenne, les agents femmes se voient confier 2 opérations, contre 5 pour des hommes.

Anne-Lise Bugnon-Labaune (Sud Culture) souligne que ce constat est valable dans toutes les régions. En outre, elle note que souvent, les opérations confiées aux femmes portent sur de petites parcelles.

Hans de Klijin (Président du CTS) constate que le chiffre augmente malgré tout en Bourgogne par rapport à 2013. Cette progression est liée au phénomène de tutorat, dont les effets commencent à se faire sentir.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) précise que ce constat vaut uniquement pour les diagnostics.

Christophe Méloche (CGT Culture) juge qu'il est important de consentir des efforts à cet égard. Le CTS a formulé cette demande de façon répétée depuis 4 ans et il serait bon que les AST en tiennent compte.

Marie-Noëlle Pascal (Sud Culture) note que les femmes sont également sous-représentées dans les catégories 4 et 5.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) souhaite obtenir le même tableau en distinguant les agents opérationnels des administratifs car les carrières sont différentes.

Hans de Klijn (Président du CTS) admet que seules 6 femmes occupent des postes de catégorie 5.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) n'en dénombre que 5.

Hans de Klijn (Président du CTS) se propose de vérifier ce chiffre.

Christophe Méloche (CGT Culture) relève que les femmes occupant des postes opérationnels de catégorie 3 et 4 sont très peu nombreuses en Bourgogne.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) en conclut qu'il est plus facile pour une femme d'évoluer dans la filière administrative que dans la filière scientifique et technique.

Hans de Klijn (Président du CTS) ne partage pas ce constat. Il explique que le système de recrutement est différent. Les agents opérationnels sont présents depuis plus longtemps que les personnels de la DIR, arrivés en 2003. Un certain nombre de postes de la DIR ont été ouverts directement en catégorie 4 (contrôleur de gestion, CSP, CDCC...) et les adjoints ont été recrutés directement en catégorie 5.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) indique que lors de ces recrutements, le niveau de diplôme a été pris en compte. Or tel n'est pas le cas pour les autres postes.

Hans de Klijn (Président du CTS) rappelle que les AST relèvent bien de la filière scientifique et technique.

Christophe Méloche (CGT Culture) souligne que certains candidats postulent sur des postes opérationnels de catégorie 2 alors qu'ils disposent de niveaux de diplômes Bac+5 ou 6.

Hans de Klijn (Président du CTS) reconnaît qu'il existe des problèmes de critères au sein des commissions de recrutement.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) relève le même problème dans le système de promotion au choix.

Hans de Klijn (Président du CTS) explique que les dossiers de nomination au choix relèvent de critères précis et mathématiques (ancienneté et âge). Le critère de sexe n'est pas pris en compte. La DIR émet un avis sur le dossier et la DG arbitre.

Éric Michon (CGT Culture) souligne que tous les agents savent qu'il est plus difficile d'évoluer en tant qu'opérationnel que dans la filière administrative. Cette évolution est encore plus complexe pour les femmes.

Hans de Klijn (Président du CTS) souligne pourtant que l'INRAP emploie davantage de femmes que d'hommes.

Sylvie Mouton Venault (CGT Culture) ajoute qu'au plan national, la composition de la DST est également très déséquilibrée à cet égard.

Hans de Klijn (Président du CTS) précise que les déséquilibres des recrutements sont parfois historiques. En Franche-Comté, ce phénomène est notamment lié à la période de CDIsation dans les années 1990.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) indique que la demande de création de postes de généralistes en catégorie 3, portée par les élus, visait à briser ce « plafond de verre ». Un poste a effectivement été créé mais un homme a été recruté.

Hans de Klijin (Président du CTS) souligne qu'en Franche-Comté, la situation est équilibrée.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) indique que tous les hommes recrutés en 2007 en Bourgogne sont en catégorie 3 ou 4 alors que toutes les femmes recrutées la même année sont toujours en catégorie 2.

Sylvie Mouton Venault (CGT Culture) confirme que la situation des femmes n'a pas évolué.

Christophe Méloche (CGT Culture) constate que les femmes en catégorie 4 ou 5 datent des recrutements de l'AFAN.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) souligne que le repyramidage a permis quelques évolutions.

Sylvie Mouton Venault (CGT Culture) estime, au vu des recrutements de 2007, que le temps a bénéficié aux hommes mais pas aux femmes.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) demande à ce que les données actuelles soient prises en compte. Selon lui, le constat du « plafond de verre » est avéré. Il convient de favoriser l'accès des femmes aux postes de RO.

Hans de Klijin (Président du CTS) souligne que le tutorat devrait porter ses fruits en Bourgogne.

Anne-Lise Bugnon-Labaune (Sud Culture) rappelle que le tutorat n'a concerné que 3 ou 4 agents sur une semaine.

Hans de Klijin (Président du CTS) juge que cette démarche est positive.

Éric Michon (CGT Culture) reconnaît que ce dispositif n'existe pas dans d'autres DIR. En effet, malgré la décision prise au niveau national, aucune ligne budgétaire n'a été dégagée.

Hans de Klijin (Président du CTS) explique que le budget peut être pris sur le DIF ou sur les frais de structure.

Sylvie Mouton Venault (CGT Culture) souligne que ce mécanisme inégalitaire n'est pas conscient mais que le constat exposé est réel.

Éric Michon (CGT Culture) estime qu'un véritable programme de tutorat permettrait d'apporter des solutions. Dans ce cadre, le chantier de GRTgaz pourrait offrir l'occasion de lancer des agents sur des responsabilités d'opération.

Christophe Méloche (CGT Culture) ajoute que les AST ne doivent pas craindre d'imposer au SRA des agents de catégorie 2, qui sont souvent des femmes, en invoquant l'existence du tutorat. Tous ces agents ont les mêmes diplômes.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) note que davantage de responsabilités d'opérations sont confiées à des agents femmes dans d'autres DIR, tel qu'en Champagne-Ardenne.

Christophe Méloche (CGT Culture) juge que les demandes du SRA sont parfois exagérées, notamment pour les nouveaux RO.

Hans de Klijn (Président du CTS) indique que les agents récemment arrivés dans une DIR ne sont pas toujours prêts à effectuer des missions de terrain analogues à celles de leur région d'origine car les contextes sont différents.

Christophe Méloche (CGT Culture) pense que les SRA doivent accepter les nominations de nouveaux agents.

Hans de Klijn (Président du CTS) précise que lorsque le SRA bloque sur une nomination, les AST insistent fortement pour qu'elle soit acceptée. En cas de problème persistant, il est possible de recourir au DRAC.

Point 13 : Divers

Aucun point divers n'a été évoqué au cours de la présente séance.

Hans de Klijn (Président du CTS) rappelle que le prochain CTS est fixé au 8 septembre 2015. Il propose de fixer l'ordre du jour par échanges de mails.

La séance est levée à 16 heures 35.

Le Président

La Secrétaire adjointe

Hans de Klijn

Sylvie Mouton Venault



